

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/02/2026

Référence
2026-06

Objet de la délibération
Autorisation d'engager la vente d'un local au profit de Mme Angie FRANCESCHINA – Précision des lots vendus

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	9	12

Date de la convocation
06/02/2026

Date d'affichage
09/02/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 18/02/2026

Et

Publication ou notification du :
18/02/2026

L'an 2026 et le 17 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Virginie DUMONT, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes Nereida LANGE à Véronique BIGARD, Laurence ROUSSELET à Agnès TABARY. M Didier LE SAUX à Christian BEZARD.

Absents : Mme Laure DEVAUD PINON. MM Olivier CHEMIN, François GRIMONPREZ, Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Christian BÉZARD

Objet de la délibération : Autorisation d'engager la vente d'un local au profit de Mme Angie FRANCESCHINA – Précision des lots vendus

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2025-67 du 16 décembre 2025 autorisant l'engagement de la vente d'un local au profit de Mme Angie FRANCESCHINA,

VU le plan de copropriété du 3 rue du poteau logé à Crespières établi par le géomètre Benoît DUVAL, le 23 décembre 2025,

CONSIDÉRANT que les lots vendus par Mme Angie FRANCESCHINA doivent être précisés dans la délibération de vente du local,

CONSIDÉRANT que Madame Angie FRANCESCHINA souhaite acheter un appartement de deux pièces en rez-de-chaussée avec terrasse au 3 rue du poteau logé à Crespières, d'une superficie de 55 m² environ appartenant à la Commune de Crespières,

CONSIDÉRANT que deux places de stationnement lui seront également vendues,

CONSIDÉRANT que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux d'ordre public en cours et à venir ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :

DE PRÉCISER que les lots concernés par la vente au profit de à Madame Angie FRANCESCHINA, pour la somme de 139 000 € sont les suivants :

- LOT 3 : un appartement de deux pièces en rez-de-chaussée (55,15 m²)
- LOT 5 : une terrasse
- LOTS 6 et 7 : deux places de stationnement

au 3 rue du poteau logé.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

Berger
Levaillant

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique n° : 078-217801893-20260217-2026_06-DE
l'étude notariale DAMBRE & SORDET basée 1 A rue de Moncel à Crespières, aux frais de
l'acquéreur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/02/2026

Le Maire
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance
Christian BÉZARD